



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 52747/MEJ/DGEE/PTS-PBAE

Pirae, le 19 NOV. 2019

INFORMATIONS AUX ÉTUDIANTS

La direction générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) informe les étudiants, ayant formulé une demande de transport, de la disponibilité de leur carte au bureau de la MOUV'E pour les étudiants de l'Université de la Polynésie française et à la vie scolaire des établissements ou instituts d'enseignement supérieur, pour les autres étudiants.

L'usage de la carte de transport deviendra obligatoire à compter du 1^{er} décembre 2019.

La carte de transport est valable jusqu'au 29 février 2020. Elle sera réactivée à compter du 1^{er} mars 2020 pour les étudiants ayant été assidus aux cours (cette information sera communiquée à la DGEE par les établissements ou instituts d'enseignement supérieur).

Les agents du pôle des transports scolaires, des bourses et allocations d'études sont à votre disposition pour toute information complémentaire Tél 40 47 05 11 (Temaere DOOM) et 40 47 05 15 (Haunui TAEATUA) ou par mail pts.tahiti@education.pf.

Pour la Ministre et par délégation

Thierry DELMAS